



Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230130-2023_014_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Saison culturelle 2022-2023 – Devis et contrat de cession pour le spectacle Legend'Eire du 18 mars 2023 avec la Sarl Animation Musique et Spectacles (8.9)**
Service : Culture, Évènements et Associations (NK)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le contrat de cession du spectacle « Legend'Eire » annexé,

VU le devis du spectacle « Legend'Eire » annexé,

VU le budget communal,

VU l'engagement n° 23D-00468 annexé,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les rapports entre la commune et la Sarl Animation Musique et Spectacles,

CONSIDÉRANT que la signature avec la Sarl Animation Musique et Spectacles desdits devis et contrat de cession, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** le contrat de cession précité,

✚ **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 20 801 € HT.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 30 janvier 2023
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 31 janvier 2023, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 31 janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230130-2023_014_DEC-DE

